

TARIFS 2024

Le détail des conditions d'application de ces tarifs est disponible auprès de STEM Aéro.

Pour tous renseignements, demandes d'autorisation ou devis par mail à : contact-aero@aerodrome-eyguieres.fr

Redevance d'atterrissage

La redevance d'atterrissage est fixée pour l'année en cours selon le tableau suivant :

Masse Maximale au décollage	Redevance d'atterrissage*	
	Montant H.T.	Montant T.T.C.
<= 1T	7,00 €	8,40 €
> 1 T et <= 2 T	7,00 €	8,40 €
> 2 T et <= 3 T	14,00 €	16,80 €
> 3 T et <= 4 T	35,00 €	42,00 €
> 4 T et <= 5 T	49,00 €	58,80 €
> 5 T et <= 5.7 T	63,00 €	75,60 €
> 5.7 T	Sur autorisation et devis préalable	

* ou toucher

Cette tarification comprend le stationnement gratuit en extérieur dans les zones réservées à cet usage pour une durée de 2h maximum.

Redevance d'atterrissage aéronefs basés

Les aéronefs basés sur l'aérodrome de Salon-Eyguières peuvent bénéficier d'un régime d'abonnement annuel.

Masse Maximale au Décollage	Abonnement Annuel	
	Montant H.T.	Montant T.T.C.
<= 1T	210,00 €	252,00 €
> 1T et <= 2T	210,00 €	252,00 €
> 2T et <= 3T	420,00 €	504,00 €
> 3T et <= 4T	1 050,00 €	1 260,00 €
> 4T et <= 5T	1 470,00 €	1 764,00 €
> 5T et <= 5,7T	1 890,00 €	2 268,00 €
> 5,7T	Sur autorisation et devis préalable	

Stationnement

Le stationnement en extérieur est soumis à l'information préalable de l'exploitant de l'aérodrome :

Téléphone : 06 80 72 97 11

Courriel au : contact-aero@aerodrome-eyguieres.fr

L'utilisation est gratuite, dans la limite de la franchise générale de 2 heures de stationnement et des places disponibles.

Masse Maximale au décollage	Stationnement extérieur / 24h	
	Montant H.T.	Montant T.T.C.
<= 1T	8,00 €	9,60 €
> 1 T et <= 2 T	8,00 €	9,60 €
> 2 T	Sur autorisation et devis préalable	

Toute tranche de 24h entamée est facturée.

Masse Maximale au décollage	Stationnement en hangar / 24h	
	Montant H.T.	Montant T.T.C.
<= 1T	18,00 €	21,60 €
> 1 T et <= 2 T	18,00 €	21,60 €
> 2 T et <= 3 T	0,55€ / m ²	0,66€ / m ²
> 3 T et <= 4 T	0,60€ / m ²	0,72€ / m ²
> 4 T et <= 5 T	0,68€ / m ²	0,82€ / m ²
> 5 T et <= 5.7 T	0,80€ / m ²	0,96€ / m ²
> 5.7 T	Sur autorisation et devis préalable	

Redevance de stationnement aéronefs longue durée

Le tarif 2024 est fixé à 50% du tarif annuel prévu au contrat de concession (36€ HT/m²/an), soit :

18 € / HT / m² / an ou 21.6 € TTC / m² / an

La surface calculée est : Envergure x Longueur de l'aéronef.

Les contrats de longue durée 2024 seront des contrats d'une durée unique de 1 an prenant effet le 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, quel que soit la date de signature du contrat.

Location de hangars

La location de hangar est autorisée dans la limite des hangars disponibles. La sous-location est interdite sauf clubs affiliés et entreprises aéronautiques sous réserve de l'accord exprès de SEZAME et STEM Aéro. La surface facturée est alors la surface du hangar désigné. Un rabais correspondant au montant de la TVA (au taux 20%) est accordé aux clubs affiliés à vocation non lucrative.

*Cliquez ici pour accéder
au formulaire de demande*